

Signature de la charte « Lig'Entreprises » avec La Ligue contre le Cancer lundi 28 octobre 2019



Lundi 28 octobre, Émile Roger Lombertie, maire de Limoges, a signé en présence de Marguerite Munoz, présidente du comité départemental 87 de La Ligue contre le Cancer, la charte « Lig'Entreprises » en faveur de la prévention et de la promotion du dépistage du cancer, ainsi que du retour ou maintien dans l'emploi des agents touchés directement ou indirectement par le cancer.

Chaque année, plus d'un homme sur trois et près d'une femme sur deux qui apprennent leur maladie se trouvent confrontés à la difficulté de conjuguer traitement de cette maladie et activité professionnelle. **Limoges, ville**

santé citoyenne et reconnue membre du réseau des Villes-Santé de l'OMS, souhaite s'impliquer dans cette démarche de lutte contre le cancer pour améliorer l'accompagnement de ses agents confrontés à cette maladie et promouvoir la prévention.

En signant cette charte, la Ville s'engage concrètement à :

- **changer le regard porté sur le cancer et sur les personnes touchées par cette maladie, en :**
 - sensibilisant les managers de la collectivité sur les enjeux de la prévention et du maintien ou retour à l'emploi des salariés atteints de cancer,
 - informant les agents de la collectivité.
- **favoriser une démarche facilitant le retour ou le maintien à l'emploi, en :**
 - privilégiant des moyens répondant à une logique d'anticipation,
 - s'appuyant de façon volontaire sur la synergie d'acteurs pluridisciplinaires,
 - aménageant des conditions de travail adaptées.
- **favoriser l'accès aux actions de prévention et de dépistage des cancers (hors risques professionnels), en :**
 - informant les agents de la collectivité,
 - mettant en œuvre, au sein de la collectivité, des mesures de prévention des risques, relevant des missions de la Ligue contre le cancer (Tabac – Alcool – Alimentation – Activités Physiques – Soleil).
- **mettre en place les conditions favorables à la mise en œuvre d'actions, particulièrement en :**
 - identifiant un ambassadeur ou un référent qui facilitera la mise en place des actions,
 - utilisant les moyens de communication dont elle dispose,
 - facilitant l'accès des agents aux actions qui seront développées.